



Demande de fermeture de comptes de programme de numéro d'entreprise

Utilisez ce formulaire pour fermer ou annuler un ou plusieurs de vos comptes de programme de numéro d'entreprise (NE). Pour fermer ou annuler d'autres comptes de programme de NE ou pour en savoir plus, communiquez avec nous au **1-800-959-7775**. Envoyez ce formulaire rempli à votre centre fiscal. Consultez la liste des centres fiscaux au arc.gc.ca/centrefiscal.

N'utilisez pas ce formulaire si toutes les conditions suivantes s'appliquent à votre situation :

- vous êtes une institution financière désignée particulière (IFDP) pour les besoins de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ou pour les besoins de la taxe de vente du Québec (TVQ), ou les deux;
- vous avez un compte de programme RT qui contient des renseignements concernant la TVQ.

Utilisez plutôt le formulaire RC7345, *Demande de fermeture de comptes de programme de numéro d'entreprise pour certaines institutions financières désignées particulières*. Pour en savoir plus, y compris la définition d'une IFDP pour les besoins de la TPS/TVH et de la TVQ, allez à arc.gc.ca/ifdp.

Partie A – Renseignements sur l'entreprise		
Nom de l'entreprise	Numéro d'entreprise _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Adresse postale		
Ville	Province/Territoire	Code postal
Partie B – Annuler un compte de programme RT pour la TPS/TVH		
<p>Cochez une ou plusieurs cases ou inscrivez le numéro de compte pour indiquer quels comptes de programme vous voulez annuler :</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les comptes de programme RT <input type="checkbox"/> RT0001 <input type="checkbox"/> RT0002 ou inscrivez le numéro du compte RT _ _ _ _ _ </p> <p>Veuillez indiquer la raison pour laquelle vous annulez les comptes de programme RT.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Date d'annulation (AAAA-MM-JJ) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </p> <p>Remarque</p> <p>Si vous annulez tous vos comptes de programme RT et vous êtes un petit fournisseur et n'êtes pas tenu d'être inscrit pour les besoins de la TPS/TVH :</p> <ul style="list-style-type: none"> • votre date d'annulation est le jour après le dernier jour d'un exercice; • vous devez avoir été inscrit pour les besoins de la TPS/TVH pendant au moins une année. <p>Vous devez nous envoyer vos déclarations, vos versements et tous les soldes dus jusqu'à la date d'annulation inclusivement.</p> <p>Pour voir les déclarations attendues et des soldes de compte en ligne, utilisez « Mon dossier d'entreprise » en allant à arc.gc.ca/mondossierentreprise. Les représentants peuvent utiliser « Représenter un client » en allant à arc.gc.ca/representants.</p> <p>Allez-vous transférer les actifs de l'entreprise à un autre inscrit à la TPS/TVH?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, vous et la personne qui acquiert vos biens d'entreprise pourriez être admissibles à effectuer un choix conjointement, pour que la TPS/TVH ne s'applique pas à la fourniture de l'entreprise ou à une partie de l'entreprise. Vous et l'acheteur devez remplir le formulaire GST44, <i>Choix visant l'acquisition d'une entreprise ou d'une part d'entreprise</i>.</p> <p>Si vous détenez des biens pour consommation, utilisation ou fourniture dans le cadre d'activités commerciales lorsque vous cessez d'être un inscrit, nous considérons que, immédiatement avant ce moment, vous avez vendu chacun des biens (sauf les immobilisations) à sa juste valeur marchande et que vous avez perçu la TPS/TVH sur ce montant. Vous devez verser la TPS/TVH en vous servant de votre dernière déclaration de TPS/TVH. Des règles particulières s'appliquent aux immobilisations et aux dépenses payées d'avance. Pour en savoir plus, consultez le Mémorandum sur la TPS/TVH 2.7, <i>Annulation de l'inscription</i> ou communiquez avec nous au 1-800-959-7775.</p>		

Partie C – Fermer un compte de programme RP pour les retenues sur la paie

Vous pouvez fermer votre compte de programme de retenues sur la paie en ligne en utilisant « Mon dossier d'entreprise » en allant à arc.gc.ca/mondossierentreprise. Un représentant qui est autorisé à agir en votre nom peut fermer les comptes de programme en utilisant « Représenter un client » en allant à arc.gc.ca/representants.

Cochez une ou plusieurs cases ou inscrivez le numéro de compte pour indiquer quels comptes de programme vous voulez fermer :

Tous les comptes de programme RP RP0001 RP0002 **ou** inscrivez le numéro du compte RP

Si la raison pour laquelle vous n'avez plus besoin de votre compte RP est la même que celle de la partie B, cochez cette case. Si non, indiquez la raison ci-dessous.

Date de fermeture (AAAA-MM-JJ)

Remarque

Vous devez verser tout montant déduit ou retenu dans les sept jours. Vous devez soumettre vos feuillets T4 et votre sommaire T4 dans les 30 jours suivant la fin de vos activités commerciales.

Partie D – Fermer un compte de programme RC pour l'impôt sur le revenu des sociétés

Envoyez-nous une copie de l'acte confirmant la dissolution (par exemple, le certificat de dissolution ou les lettres patentes de dissolution) **avec votre demande** pour fermer votre compte d'impôt sur le revenu des sociétés.

N'utilisez pas ce formulaire si votre société a fusionné ou planifie une fusion. Pour en savoir plus sur la fusion et la fermeture de compte, communiquez avec nous au **1-800-959-7775**.

Cochez une case ou inscrivez le numéro de compte pour indiquer quel compte de programme vous voulez fermer :

RC0001 RC0002 **ou** inscrivez le numéro du compte RC

Date de fermeture (AAAA-MM-JJ)

Remarque

Vous devez soumettre une déclaration sur le revenu des sociétés visant la période allant jusqu'à la date de la dissolution.

Partie E – Attestation

Vous **devez signer et dater** ce formulaire. L'ARC **doit** recevoir ce formulaire **dans les six mois** suivant la date à laquelle il a été signé, sinon il **ne sera pas** traité. **Seul** un particulier **autorisé** de l'entreprise peut signer ce formulaire (consultez les choix ci-dessous). Si le nom du particulier qui signe ce formulaire ne correspond pas **exactement** aux renseignements des dossiers de l'ARC, ce formulaire ne sera pas traité. Les formulaires qui ne peuvent pas être traités, pour une raison quelconque, seront renvoyés à l'entreprise. Pour éviter des délais de traitement, vous **devez** vous assurer que les dossiers de l'ARC contiennent tous les renseignements valides sur votre entreprise **avant** de signer ce formulaire.

En **signant et en datant** ce formulaire, vous autorisez l'ARC à annuler ou fermer un ou plusieurs comptes de programme indiqués aux parties B, C et D. Nous pourrions vous contacter pour confirmer les renseignements que vous avez fournis.

Le particulier qui signe cette partie est (cochez une seule case) :

un propriétaire un associé d'une société de personnes un administrateur d'une société un dirigeant d'une société
 un agent d'un organisme à but non lucratif un fiduciaire d'une succession un délégué un représentant autorisé

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Titre : _____ Numéro de téléphone : _____

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature : ► _____ Date (AAAA-MM-JJ) :

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres lois afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations, de remboursements, de choix et d'autres programmes connexes. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de ces *Lois* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celle-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 223.